

Les réseaux sortant de chacun des modules seront gainés,

▪ Maintenance des installations (EE03)

Une fois livrée, l'installation fonctionne de façon autonome, hors nécessité d'intervention de l'exploitant en cas d'incidents (pannes, dysfonctionnements,...). La production et le stockage d'énergie sont surveillées à distance par un système de supervision, les opérations de maintenance (lavage et réparation des modules, remplacement du matériel défectueux,...) seront effectuées par le personnel habilité d'ASIM. Les batteries ne nécessitent pas de maintenance au cours de leur utilisation.

Les installations électriques seront maintenues en bon état et contrôlées 1 fois par an par un organisme de contrôle habilité, conformément à l'arrêté du 26/12/2011 aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants,

▪ Prise en compte des préconisations du SDIS (EE04)

Afin d'éviter tout risque de départ ou de propagation d'incendies, les préconisations du SDIS en matière de desserte des bâtiments par les secours, de défense extérieure contre l'incendie, et de sécurité des panneaux photovoltaïques seront pris en compte.

De même, devront être respectées, les normes et réglementations en vigueur qui intègrent des dispositions relatives à la sécurité incendie pour les installations photovoltaïques raccordées au réseau, en particulier au niveau de la sécurité électrique.

▪ Choix du site suffisamment éloigné des habitations (EE05)

Afin d'éviter tout risque sur la santé humaine, une attention particulière sera portée quant au choix du site et à la distance avec les habitations le plus proches.

VII.2.2 Mesures de réduction

VII.2.2.1 Phase Travaux (Construction & Démantèlement)

▪ Préparation et déroulement du chantier (RT01)

Il sera mis en place une charte de bonne conduite auprès des sous-traitants intervenant sur le chantier pendant toute la durée des travaux. Le chantier répondra aux normes en matière de sécurité, mais aussi en matière d'environnement (toilettes provisoires, casques, antibruit, protections vestimentaires,...). Ces derniers devront :

- Respecter les normes environnementales en vigueur relatives aux émissions de polluants et émissions sonores des véhicules ;
- Respecter une interdiction totale de fumer sur l'ensemble du site ;
- Respecter l'obligation de permis feu avant toute opération par point chaud ;
- Arroser régulièrement les pistes d'accès au chantier pour limiter les envols de poussières ;
- Restreindre au maximum l'utilisation des engins les plus pesants (poids lourds, grues de chantier), en évitant les saisons pluvieuses prolongées pour les travaux lourds ;

Adapter la conduite du chantier selon les conditions météorologiques ;

▪ Limiter au strict minimum les entreprises du chantier (zone d'intervention) (RT02)

Les entreprises de chantier, dont les zones communes (zones de dépôts provisoires, les zones d'installation des bases de chantier, etc.) devront avoir des emprises limitées aux secteurs d'intérieur,

▪ Rechercher l'équilibre entre remblais et déblais (RT03)

Le chantier minimisera le défrichement, le décapage du sol, le transfert des matériaux de décaissement vers les zones de remblai, le stockage éventuel des matériaux excédentaires et la mise d'installation des bases de chantier, par les pluies. De plus, un équilibre entre déblais et remblais devra être recherché.

▪ Signalisation du chantier et circulation des véhicules (RT04)

Des zones d'aires modérées à fort inondation sont présentes sur le site d'étude, pouvant correspondre à des chemins préférentiels d'écoulement des eaux pluviales lors de fortes pluies. L'installation des

Le chantier sera signalé par des panneaux au niveau des routes départementales à proximité et à l'entrée du site pour prévenir de la circulation de véhicules lourds sur la chaussée. Ces panneaux permettront également d'informer des salissures éventuellement laissées par les engins sur la chaussée. L'entreprise de travaux devra être particulièrement vigilante vis-à-vis des véhicules allant et venant de la déchetterie située à proximité directe.

▪ Période des travaux (RT05)

Du fait de la proximité d'habitations, les travaux devront se dérouler en période diurne, aux heures ouvertes de travail (7h-17). Aucun éclairage n'est à attendre.

▪ Gestion des pollutions accidentelles (RT06)

Dans l'éventualité d'une pollution accidentelle, par déversement d'hydrocarbures par exemple, les mesures de protection suivantes devront être appliquées :

- Récupérer avant infiltration ou ruissellement le maximum de produit déversé.
- Excaver les terres polluées au niveau de la surface concernée et les confiner.
- Les quantités mises en jeu restent faibles et les moyens présents sur le site, tant en matériel qu'en personnel, permettront de minimiser les effets d'un accident.

▪ Nettoyage du chantier et gestion des déchets (RT07)

Le chantier sera doté d'une organisation adaptée à chaque catégorie de déchets :

- Les déblais et déversements gravas non réutilisés sur le chantier seront transférés dans le stockage d'Inertes de la Communauté de Communes, avec tractabilité de chaque rotation par bordereau ;
- Les matériaux seront stockés dans une benne clairement identifiée, et reprise par une entreprise agréée à cet effet, avec tractabilité par bordereau ;
- Les déchets non valorisables seront stockés dans une benne clairement identifiée, et transférés dans le stockage d'ultimes de la Communauté de Communes, avec pesée et tractabilité de chaque rotation par bordereau ;
- Les éventuels déchets dangereux seront placés dans un fût étanche clairement identifié et stocké dans l'aire Sécurité. À la fin du chantier ce fût sera envoyé en destruction auprès d'une installation agréée avec suivi par bordereau CERFA Normalisé.

▪ Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE) (RT08)

L'objectif est d'éviter la dissémination des semences et autres « éléments » d'EEE pouvant se consigner, pour ce faire :

- Limiter l'ouverture du milieu aux entreprises finales des ouvrages,
- Limiter le transport de graines et de fragments de plantes par les engins de chantier,
- Eviter l'import/export de matériaux : éviter les mouvements (transports) de matériaux (déchets vert et horizon de surface principalement) d'un site à l'autre et privilégier la réutilisation in situ des matériaux,
- Gestion des déchets verts : les déchets verts provenant de zones infestées par des espèces exotiques ne seront en aucun cas stockés, dans des zones non ou peu concernées par ces espèces (formations à forte sensibilité), afin d'éviter de les disséminer. Ils devront être entreposés (formations dans des big-bag dans l'attente de leur évacuation du site ou broyés directement sur place).
- S'assurer de la « propriété » et de la provenance des matériaux (de remblais et de revêtement principalement) afin d'éviter l'apport de graines d'espèces exotiques envahissantes.

▪ Maintien des voies naturelles de ruissellement (RT09)

Des zones d'aires modérées à fort inondation sont présentes sur le site d'étude, pouvant correspondre à des chemins préférentiels d'écoulement des eaux pluviales. L'installation des

panneaux photovoltaïques sur pieux ne doit pas modifier les voies naturelles du ruissellement des eaux de pluie qui peuvent aussi transporter de la matière.

Les pentes étant importantes, les terrassements et remblais devront prendre en compte les zones à risques et s'adapter en conséquence. Le rétablissement des écoulements hydrauliques aux points bas des pistes et par l'intermédiaire de fosses devra être recherché.

Une étude complémentaire pourra être menée afin de préciser le fonctionnement hydraulique du site et de proposer des préconisations adaptées (RE06).

VII.2.2.2. Phase exploitation

• Choix de fondations adaptées aux sols (RE03)

Les fondations des panneaux peuvent entraîner une légère imperméabilisation des sols. Les semelles en béton présentent une emprise au sol beaucoup plus importante que les fondations de type pieux (qui sont des tubes métalliques enfoncés ou visés dans le sol). Les taux d'imperméabilisation attendus, quelles que soient les types de fondations, sont généralement négligeables.

• Stabilité des sols (RE04)

La mise en place d'une couverture végétale durable du sol permet une protection contre l'érosion. Un entretien de la couverture végétale devra être réalisé.

• Libre écoulement des eaux (RE05)

Afin de répondre à la modification d'écoulement des eaux de surface du aux différentes installations, la réalisation d'un réseau pluvial pour l'évacuation des eaux de ruissellement permettant d'assurer la transparence hydraulique du site d'implantation pourra être recherché, de même que la mise en place de fosses ou de nœuds. Une étude hydraulique plus précise permettrait d'affiner les préconisations à prendre.

• Respect des préconisations du PPRN (RE06)

Si l'implantation du projet est en zone inondable, il conviendra de privilégier les zones de crues moins fréquentes. La pose des panneaux photovoltaïques devra être supérieure à la cote des plus hautes eaux. Les structures devront être aptes à résister au débit et à la vitesse d'une crue centennale.

• Gestion des pollutions (RE07)

En phase d'exploitation, le risque de pollution accidentelle est lié :

- Aux huiles de refroidissement de certains appareils électriques (transformateurs) ;
- Aux batteries Li-Ion, à la suite d'un dysfonctionnement ;

Le risque de fuite de ces appareils est inéluctable d'une part, et le local du transformateur équipé d'un conteneur. Les onduleurs sont rentrés par un groupe froid.

Une maintenance régulière du site limitera les risques de dysfonctionnement. Le personnel en charge des maintenances sera formé à cet effet et aura une connaissance parfaite de l'exploitation. Ainsi, cela réduira le risque de mauvaises manipulations et risques associés. Enfin, le site sera clôturé, sécurisé et pourra de moyens de lutte contre les incendies au niveau des locaux techniques. Les extincteurs seront vérifiés par un organisme de contrôle agréé une fois par an. Le site sera équipé de la signalétique réglementaire informant des risques électriques et photovoltaïques.

• Habillage du poste de livraison (RE08)

RE08 – Habillage du poste de livraison				
R	C	A	R2-2 : Réduction technique en phase exploitation / fonctionnement	
			Milleux naturels/sols	Paysage
				Air / Bruit

RE08 – Plantations diverses autour du poste de livraison

Thématique environnementale

Description plus complète

Plantations de haies arbustives et basses autour du poste de livraison qui fait face au chemin d'accès, en vue de réduire les visibilités sur le poste de livraison et de traiter les lisères du projet.
Coût inclus dans les coûts du projet.

Modélisé du suivi des effets de la mesure
Cette mesure ne nécessite pas de suivis approfondis qui se limitent à la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels.

• Plantations diverses (RE09)

RE09 – Plantations diverses autour du poste de livraison

Thématique environnementale

Description plus complète

Plantations de haies arbustives et basses autour du poste de livraison qui fait face au chemin d'accès, en vue de réduire les visibilités sur le poste de livraison et de traiter les lisères du projet.
Coût inclus dans les coûts du projet.

Modélisé du suivi des effets de la mesure
Cette mesure ne nécessite pas de suivis approfondis qui se limitent à la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels.

• Plantations diverses (RE09)

VII.2.2.3. Phase Démantèlement

En fin d'exploitation, la centrale solaire photovoltaïque sera démantelée. Les panneaux et les massifs en béton seront démontés et le site sera rendu dans son état original. Des mesures similaires à celles mises en place pour la phase chantier seront prises lors de ce démantèlement.

Le démantèlement des installations est prévu en fin de bail. Il pourra cependant être reconduit afin de permettre l'exploitation du parc photovoltaïque.

VII.2.3 Mesures compensatoires

Dans le cadre de ce présent projet, aucune mesure compensatoire n'a été définie.

VII.3. Présentation des principales modalités de suivi des mesures et de leurs effets

VII.3.1.1. Suivi en phase chantier

Le maître d'ouvrage pourra avoir recours à un prestataire extérieur (bureau d'études environnement) afin d'assurer une coordination environnementale du chantier.

Assistant à la fois du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, le coordinateur environnement doit :

- Apporter son expertise pour la finalisation de l'analyse environnementale (risque à jour le cas échéant de l'étude d'impact) et du programme de management environnemental (charte de bonne conduite) ;
- Veiller à la prise en compte de toutes les exigences réglementaires environnementales ;
- Assurer un suivi environnemental en phase chantier ;
- Participer à la sensibilisation environnementale des intervenants ;
- Animer la concertation environnementale avec les entreprises, les administrations (DEAL notamment) et les personnes concernées (riverains, associations),

Le suivi du chantier doit permettre de vérifier la bonne application des mesures environnementales retenues et d'anticiper des problèmes potentiels.

En termes de pression de suivi, un premier passage sera réalisé avant le démarrage du chantier et permettra de contrôler au mieux le bâtiage de la zone de travaux. De plus, ce passage sera l'occasion de déceler la présence ou non d'espèces patrimoniales. Par la suite, en phase chantier, une visite par mois sera effectuée (en fonction de l'avancement des travaux), soit au total 5 journées de suivi de chantier pour une durée de 4 mois.

VII.4. Estimation des dépenses correspondantes

Les mesures d'atténuation des impacts ont un coût. L'essentiel des mesures de réduction proposées doit être intégré au projet, ainsi le coût de ces mesures n'a pas été différencié.

Les mesures environnementales spécifiques sont les suivantes :

- Repérage et piégeage des nids d'oiseaux $\approx 1.500 \text{ €}$
- Repérage des reptiles et des amphibiens $\approx 3.150 \text{ €}$
- Réalisation d'une étude géotechnique \approx entre 5 et 10 k€
- Réalisation d'une étude hydraulique \approx entre 5 et 10 k€
- Suivi environnemental du chantier $\approx 7,8 \text{ k€}$

VII.5. Réévaluation des impacts après mesures

Cette étape vise à réaliser une réévaluation des impacts en fonction des mesures d'évitement et de réduction définies. Elle permet de mettre en évidence le différentiel entre amplitude de l'impact avant et après mesures et la persistance d'impacts résiduels significatifs devant conduire à des mesures compensatoires.

VII.6. Synthèse des mesures proposées pour le projet de centrale photovoltaïque de M'Tsamoudou

Au total, la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction à réaliser en phases travaux et exploitation aura un coût de maximum de 33 k€ HT.

Tableau 32 : Synthèse des mesures proposées pour le projet photovoltaïque de M'Tsamoudou

TYPE DE MESURE	PHASE	CODE	INTITULÉ DE LA MESURE	OBJECTIF DE LA MESURE	COÛT ESTIME (HT)
Eviter	Travaux	ET01	Choix technique	Limiter l'impact de la circulation des engins sur le site et la durée du chantier	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET02	Choix de la conception du projet pour éviter les terrassements	Limiter les terrassements et ses effets (érosion, déstabilisation des sols, mouvements de terrain, etc.)	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET03	Respect du libre écoulement des eaux et de la transparence hydraulique	Ne pas aggraver le risque inondation	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET04	Baliseage de la zone de travaux	Sécuriser le chantier	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET05	Période des travaux dans l'ennée	Éviter la saison des pluies	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET06	Gestion des pollutions	Limiter les pollutions des milieux	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET07	Optimisation de la sécurité des personnes	Assurer la sécurité du personnel	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET08	Éviter d'installer des panneaux solaires aux abords immédiats du lac de barrage	Ne pas déranger la faune et la flore des milieux liés au lac et aux zones humides	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET09	Interdire l'utilisation de produits phytosanitaires	Ne pas polluer les sols et les masses d'eau	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET10	AdAPTER la période de réalisation des travaux afin d'éviter de détruire et de perturber la faune	Éviter la période de reproduction des oiseaux potentiellement nicheurs au sein de l'entreprise. (Travaux à faire d'Avril à septembre)	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET11	Repérage et piquage des nids d'oiseaux protégés avant démantèlement des dérrières	Éviter l'atteinte à des nids poussains, individus d'oiseaux protégés.	1 500 €
Eviter	Travaux	ET12	Repérage des reptiles et de amphibiens avant le passage des engins et leur relocalisation hors de la zone de travaux	Éviter l'atteinte à des individus	3 150 €
Eviter	Travaux	ET13	Rédefinition des caractéristiques du projet	Recul de l'implantation vis-à-vis de la RD 4	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET14	Respect des normes en vigueur et sensibilisation des entreprises	Vérification que toute découverte fortuite en termes d'archéologie soit bien déclarée	En fonction des découvertes
Eviter	Exploitation	EE01	Écartement des panneaux et des modules suffisant pour assurer la transparence hydraulique	Assurer le libre accès de l'eau	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE02	Optimisation de la sécurité des personnes (Exploitation)	Assurer la sécurité du personnel	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE03	Maintenance des installations	Assurer une maintenance préventive efficace pour éviter tout dysfonctionnement ou tout risque (climat de feu par exemple)	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET04	Prise en compte des préconisations du SDIS en matière de risque incendie et des normes et réglementations	Éviter tout risque d'incendie	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE04	Choix du site sûrement éloigné des zones habitées	Éviter les effets sur la santé humaine	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE05	Mener une étude complémentaire hydraulique	Prendre en compte le fonctionnement hydraulique du site, éviter toute aggravation du risque d'inondation, revérir le design de la centrale PV	5 à 10 k€
Eviter	Exploitation	EE06	Mener une étude complémentaire géotechnique	Prendre en compte l'état du sol et du sous-sol, éviter toute aggravation du risque de mouvement de terrain, revérir le design de la centrale PV	5 à 10 k€
Eviter	Exploitation	EE07	Choix du site d'implantation des installations photovoltaïques hors zones régulièrement inondées par des crues fréquentes (ex : hors de proximité des cours d'eau et de la zone rouge du PPR (inondation) et des rives) et des risques mouvements de terrain (chute de blocs, glissements de terrain)	Ne pas aggraver les risques	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE08	Interruire l'utilisation de produits phytosanitaires	Ne pas polluer les sols et les masses d'eau	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE10	Préparation et déroulement du chantier	Assurer la sécurité du personnel, réduire les impacts environnementaux liés au chantier	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT01	Limiter au strict minimum les emprises de chantier (zone d'intervention)	Limiter la consommation d'énergie et la déstructuration des	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT02			

			Sols		
Réduire	Travaux	RT04	Signification du chantier et circulation des véhicules	Intégré au projet	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT05	Période des travaux	Intégré au projet	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT06	Gestion des pollutions accidentielles	Intégré au projet	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT07	Nettoyage du chantier et gestion des déchets	Intégré au projet	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT08	Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Intégré au projet	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT09	Libre écoulement des eaux	Intégré au projet	Intégré au projet
			Information des riverains		
Réduire	Travaux	RT10	Respect de la réglementation en vigueur pour les bruits de chantier, respect des heures de repos des riverains		
Réduire	Exploitation	RE01	Limitier et adapter les éclairages du projet		
Réduire	Exploitation	RE02	AdAPTER Spécifiquement les aménagements paysagers du projet		
Réduire	Exploitation	RE03	choix de fondations adaptées au sol minimisant la surface au sol (ex. : utilisation de pieux)	Crée des aménagements paysagers favorables à la faune (échouages, piégeage, refuge, ...)	
Réduire	Exploitation	RE04	Mise en place d'une couverture végétale durable du sol permettant une protection contre l'érosion	Limitier l'impact des éclairages sur ces espèces sensibles (échouages, piégeage, refuge, ...)	
Réduire	Exploitation	RE05	Réalisation éventuelle d'un réseau pluvial pour l'évacuation des eaux de ruissellement et assurant la transparence hydraulique du site d'implantation	Limitier l'impact des aménagements paysagers favorables à la faune (échouages, piégeage, refuge, ...)	
Réduire	Exploitation	RE06	Respect des prescriptions du PPRn	Limitier l'impact des aménagements paysagers favorables à la faune (échouages, piégeage, refuge, ...)	
Réduire	Exploitation	RE07	Gestion des pollutions accidentielles	Limitier l'impact des aménagements paysagers favorables à la faune (échouages, piégeage, refuge, ...)	
Réduire	Exploitation	RE08	Habililage du poste de livraison	Limitier l'impact des aménagements paysagers favorables à la faune (échouages, piégeage, refuge, ...)	
Réduire	Exploitation	RE09	Plantations diverses	Limitier l'impact des aménagements paysagers favorables à la faune (échouages, piégeage, refuge, ...)	

VIII. SYNTHÈSE DES INCIDENCES ET DES MESURES

Tableau II : Evaluation des incidences brutes et résiduelles du projet après mesures pour le milieu physique

MILIEU CONCERNÉ	ÉTAT INITIAL	NIVEAU DE L'ENDEU	INCIDENCES BRUTES		DESCRIPTION DE LA MESURE	NIVEAU DE L'IMPACT RÉSIDUEL	
			PHASE	DESCRIPTION DE L'EFFET			
Climatologie			Travaux	Aucune incidence sur les perturbations météorologiques	Nul	Nul	
				Formation de poussières sans influence significative sur les éléments climatiques	Très faible	RTO1	
				Emission de Gaz à Effet de Serre (emissions thermiques)	Très faible	RTO7 (Plan de circulation des engins)	
			Modéré	Aucune incidence sur les perturbations météorologiques	Nul	Nul	
				Formation d'ozone (O ₃) au niveau des installations électriques	Très faible		
				Contribution à la réduction des Gaz à Effet de Serre (CO ₂)	Positif		
			Exploitation	Modification de la topographie du site : remblai et terrassement nécessaires	RTO2 RTO3	Faible	
				Passage des camions pouvant créer des ornières et des lessangs mais n'influant pas la topographie (sauf tout lors de l'achèvement des parois) *	Très faible	RTO1	
				Aucune incidence sur la topographie en phase exploitation	Nul	Nul	
Topographie			Travaux	Mise à nue des sols lors des travaux	Faible	RTO2, RTO4	
				Remaniement des sols	Modérée	RTO2, RTO3	
				Artificialisation par l'installation d'infrastructures temporaires	Faible	RTO4 RTO1, RTO2	
				Pollution des sols par les fluides techniques	Faible	RTO1	
Géologie et pédologie			Travaux	Les formations géologiques sont de nature volcanique. Le climat tropical humide de Mayotte entraîne une altération prononcée de ces roches; les roches sont alors propices à des instabilités. Sur ces cendres issues du volcanisme récent, des sols de type andisol sont développés et ont évolué vers des sols bauxitiques et des sols rouges (riches en oxydes de fer). Des phénomènes visibles à l'Ouest du site d'étude.	Modérée	Très faible	
				Au niveau du site d'étude, sont présentes des formations volcaniques pauvres de type phonolite et de type basaltique aux alentours. Des formations alluvionnaires indiscernables transversent			

MILLEU CONCERNÉ	ÉTAT INITIAL	INCIDENCES BRUTES		DESCRIPTION DE LA MESURE	NIVEAU DE L'IMPACT RESIDUEL
		NIVEAU DE L'ENDEU PHASE	DESCRIPTION DE L'EFFET		
			des engins		
		l'exploitation du sol	Fort	RE03, RE04, RE05, RE06	Intensif
Hydrographie et Hydrobiologie					
	Aux abords du périmètre immédiat, ne sont présents que des cours d'eau à écoulement intermittent qui rejoignent rapidement la mer située 800 m à l'EST.				
	Sur le site de la carrière, un bassin de rétention et de décanalisation des eaux pluviales rétient les eaux de ruissellement.				
	Sur le site d'étude, sont présents des talwegs et petites rivières qui constituent les schémas préférentiels d'écoulement des eaux pluviales. Le relief offre à certains endroits des courtes où l'eau stagna.				
	Au sein de l'AEE, la rivière Bé est identifiée au SDAGE 2016-2021 dans le cadre de la DCE, callo-ci est en état global mauvais avec un objectif de bon état reporté à 2022.				
	Le massif d'eau Rambo Est également (FRNC14), situé à proximité du site d'étude est dans un état environnemental qualifié de moyen, tandis que Rambo Est lagunaire (FRNC14) est quand à-t-il en état assez bon. Une attention particulière devra être portée aux eaux de ruissellement, dont l'exutoire naturel est le lacpon.				
	Aucun forage ou captage d'alimentation en eau potable n'a été rencontré au droit du périmètre immédiat. Le forage de Dauphin (F1) est situé au sein de l'AEE mais son périmètre de protection ne concerne pas le site d'étude (le forage est localisé de l'autre côté de la ligne de crête). Les eaux de ruissellement du périmètre immédiat n'aurent donc aucun impact sur ces forages.				
Risques naturels					
	Le site d'étude est majoritairement caractérisé par un site chutes de blocs de niveau fort et par un site de glissement de terrains de niveau fort. Le reste du site est un site chute de bloc ou glissement de terrain de niveau moyen.				
	Le site d'étude est concerné par l'érosion inondation : de niveau fort au Sud et à l'Est du site d'étude, de niveau moyen au Sud du site d'étude. A noter que le bassin de rétention est en effet inondation de niveau moyen,				
		Tres fort			
		Exploration			
	Accumulation des risques d'�ondation du fait des obstacles créés par les supports de pinnacles	Fort	ET02, ET05 RT09		Fort
	Aggravation des mouvements de terrain et vulnérabilité aux chutes de blocs	Fort	ET02, ET05, RT09		Fort
	Accumulation des risques d'�ondation du fait des obstacles créés par les supports de pinnacles	Fort	EE01, EE05, EE08 RE05, RE06		Fort